



Main courante pour éviter de présenter mes enfants

Par Kevin44

Bonsoir,

Est ce que après décision du juge que j'ai mes enfants tout les 15j le week-end mon ex conjointe peut aller à la gendarmerie poser une main courante comme quoi elle ne veut pas me présenter mes enfants et ainsi se protéger pour ne pas que moi je puisse poser une main courante pour non présentation d'enfants ?

Par Isadore

Bonjour,

Une main courante ne sert à rien, c'est une plainte qu'il faut déposer.

Et à moins qu'elle ait une excellente raison (danger pour les enfants), le fait que la mère aille avouer son intention à la gendarmerie ne vous empêche pas de déposer plainte, au contraire ça vous fait une preuve.

Par kang74

Bonjour

Une main courante ne sert pas à grand chose à part faire une déclaration qui n'est pas vérifiée .

Elle peut faire informer les FDO que dans un certain contexte danger pour les enfants elle ne présentera pas les enfants .

Sinon , hors contexte de prochaine saisie du JAF pour ce motif, cela revient à déclarer qu'on va commettre un délit (curieux; non ?)

Une main courante de votre côté n'a pas de sens , vu que justement la non présentation d'enfant est un délit : il faut porter plainte , votre jugement signifié en main .

Donc une main courante ne la protège pas, au contraire, s'il n'y a pas de contexte particulier et saisie du jaf en cours .